

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2022/06/27/2022010018/justel>

Dossier numéro : 2022-06-27/06

Titre

27 JUIN 2022. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 avril 2000 déterminant la délimitation du territoire de la Province d'Anvers en zones de police

Source : INTERIEUR.JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 22-07-2022 page : 58603

Entrée en vigueur : 22-07-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 1er, point 1.2. de l'arrêté royal du 28 avril 2000 déterminant la délimitation du territoire de la province d'Anvers en zones de police, les modifications suivantes sont apportées:

- 1° le point est complété par un tiret, rédigé comme suit : " Bornem/Puurs-Sint-Amands/Malines/Willebroek " ;
- 2° les première et sixième tirets sont abrogés.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour où il est publié au Moniteur belge, à l'exception de l'article 1,2° qui entre en vigueur le jour de l'institution de la police locale de la zone de police visée à l'article 1,1°.

[Art. 3](#). Le ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions et le ministre qui a la Justice dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.